

**Communiqué de la Maire de Paris et du Recteur de Paris – Vendredi 19 juin 2020
Retour des élèves à l'école et au collège à compter du 22 juin**

Dans son intervention en date du 14 juin dernier, le Président de la République a annoncé le retour de tous les élèves à l'école et au collège à compter du 22 juin 2020.

C'est pourquoi, dès ce lundi et jusqu'à la fin de l'année scolaire, l'ensemble des 652 écoles parisiennes seront ouvertes pour permettre aux enfants de retrouver leur classe. Les enseignements scolaires ainsi que les ateliers périscolaires seront de nouveau assurés en présentiel à cette date. Il en sera de même pour les collèges parisiens.

Le retour en classe généralisé des élèves est un objectif pleinement partagé par le Recteur de Paris et la Maire de Paris. Après plusieurs semaines de confinement, il permet de franchir une nouvelle étape importante pour les enfants et les familles parisiennes. Il est important que tous les enfants retrouvent leurs professeurs et leurs camarades. Cette reprise répond également à un enjeu de lutte contre les inégalités sociales et scolaires.

Cette nouvelle phase s'inscrit dans la poursuite du travail conjoint engagé par le Rectorat de Paris et la Ville de Paris depuis le début de la crise sanitaire, qui a permis l'organisation de l'accueil de plus de 1000 enfants de soignants chaque jour en plein cœur du confinement, puis la réouverture progressive des établissements scolaires avec le retour en classe de plus de 64 000 élèves depuis le 14 mai dernier.

Au cours de cette période, l'ensemble des leviers a été actionné pour renforcer progressivement le nombre d'élèves accueillis. La Ville de Paris et le Rectorat de Paris ont ainsi construit une offre d'activités alternatives dans le cadre de la convention "Sport Santé Culture Civisme" (2S2C). Cette démarche a été assurée par le vivier d'animateurs périscolaires, de professeurs de la Ville de Paris, le réseau associatif ainsi que la mobilisation des grands acteurs culturels et artistiques de Paris. Les agents municipaux ont ainsi assuré l'accueil des enfants sur temps scolaire toute l'après-midi les mardi ou vendredi dans près 300 écoles pour que les professeurs puissent assurer l'enseignement à distance.

Pour permettre aux établissements d'accueillir plus d'enfants, les règles de distanciation physique dans les écoles et les collèges ont été assouplies ce 17 juin par les autorités nationales. Le virus n'ayant néanmoins pas disparu, le Rectorat et la Ville de Paris travaillent conjointement pour organiser cette reprise dans les meilleures conditions. La désinfection quotidienne des établissements par les personnels municipaux se poursuivra. Les salles de classes et de réfectoires pourront être réaménagées pour pouvoir assurer autant que possible le respect de la distanciation physique, et l'ensemble des mesures pour éviter le brassage des groupes et le respect des gestes barrières est maintenu notamment l'hygiène des mains.

Enfin, certains personnels peuvent être empêchés d'exercer en présentiel pour des raisons de santé. Pour anticiper ces situations particulières, le dispositif 2S2C sera prolongé jusqu'au 3 juillet.

Contact presse

Ville de Paris : 01 42 76 49 61 - presse@paris.fr

Académie de Paris : communication.sorbonne@ac-paris.fr - 06 28 41 16 59 / 06 27 31 23 08